



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION DES TAXES DE PROPRIÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2018

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Manon Carrier, trésorière de la Ville d'Asbestos, que le rôle général de perception des taxes de propriétaires fonciers pour l'année 2018 a été déposé à mon bureau le 15 février 2018.

Les comptes de taxes seront expédiés dans les délais prévus par la Loi.

Les dates d'échéance sont établies comme suit :

1^{ER} VERSEMENT : 15 MARS 2018
2^E VERSEMENT : 30 AVRIL 2018
3^E VERSEMENT : 14 JUIN 2018
4^E VERSEMENT : 30 JUILLET 2018
5^E VERSEMENT : 13 SEPTEMBRE 2018
6^E VERSEMENT : 30 OCTOBRE 2018

Toute imposition foncière générale annuelle inférieure à trois cents dollars (300 \$) est exigible et payable en totalité lors du premier versement.

De plus, un escompte de 1,25 % sera appliqué si les taxes sont payées en totalité à l'échéance du premier versement soit le 15 mars 2018 ou avant.

Donné à Asbestos, Québec, ce 21 février 2018.

Manon Carrier, trésorière